

L'ESS S'ENGAGE

**OBJECTIF
PARITÉ
2020**



**ENGAGEMENT POUR LA PARITE
DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES DE L'ESS
D'ICI 2020**

8 mars 2018



Paris, le 8 mars 2018

L'égalité entre les femmes et les hommes se situe au cœur même des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui agit pour l'émancipation des individus et pour le développement d'une société plus juste et durable. Elle se situe également au cœur de nos enjeux parce qu'elle questionne les gouvernances et les rapports au pouvoir, mais aussi les conditions de travail et les représentations des métiers et des emplois.

Le Conseil Supérieur de l'ESS a mis en place une Commission Égalité femmes-hommes dans sa nouvelle mandature 2015-2018, afin de formuler des propositions d'actions (article 4-V de la Loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014) pour :

- assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ESS, en permettant notamment une meilleure articulation entre la vie personnelle et professionnelle des salariés de l'ESS ;
- favoriser l'accès des femmes à tous les postes de responsabilité, de dirigeantes salariées comme de dirigeantes élues ;
- assurer la parité entre les femmes et les hommes dans toutes les instances élues des entreprises de l'ESS.

En collaboration avec la Délégation aux droits des femmes du CESE, les secrétariats du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, et les institutions et membres du Conseil Supérieur de l'ESS, la Commission Egalité femmes-hommes a proposé le premier Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS avec 11 propositions qui ont été adoptées à l'unanimité le 7 février 2017 par le Conseil Supérieur de l'ESS.

Ce rapport fait notamment le constat que l'économie sociale et solidaire ne compte pas moins de 67% de femmes salariées, dont 52,8% dans les postes d'encadrement, selon les chiffres de l'Observatoire national de l'ESS-CNCRESS. Pour autant, si l'on s'intéresse aux responsabilités confiées et à la gouvernance des structures, les femmes ne représentent que 5 à 30 % des fonctions clés : on trouve 34 % de femmes présidentes dans les associations, 4 à 50% de femmes administratrices dans les coopératives, 24% de femmes dans les conseils d'administration des mutuelles dont 13% seulement présidentes. Les femmes occupent donc une large place dans le secteur de l'ESS, mais concentrée sur des faibles qualifications et des métiers peu valorisés. Comme dans le reste de l'économie, l'accès aux postes à responsabilités leur reste difficile.

Parmi les 11 propositions, deux avaient été définies comme prioritaires et systémiques avec une déclinaison dans l'année d'adoption du rapport :

- Atteindre une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les instances dirigeantes élues des entreprises de l'ESS, sans critère de taille et de catégorie d'entreprises : cet objectif, entendu comme l'atteinte d'une proportion d'au moins 40% des sièges pour chacun des sexes, sera évalué à échéance de la publication du second rapport triennal prévu par la loi, soit en 2020
- Mettre en œuvre d'un Observatoire dynamique de l'égalité et la parité femmes hommes dans l'ESS, lieu de ressources pour sensibiliser, légitimer et fonder l'action à venir, clé de voûte des propositions, et garante de leur mise en œuvre.

Lors de la conférence de présentation de ces conclusions, le 29 novembre 2017, le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale a souhaité que soit portée une ambition plus forte, à la hauteur du devoir d'exemplarité de l'Economie sociale et solidaire : la parité dans les instances dirigeantes élues de toutes les entreprises de l'ESS en 2020.

Parce que l'économie sociale et solidaire est un moteur pour la transformation sociale de notre pays, nous avons un devoir d'exemplarité.

Parce que la parité est une chance pour des gouvernances plus équilibrées et plus efficaces, nous nous engageons formellement :

- à atteindre la parité dans nos instances de gouvernance d'ici à 2020,
- à promouvoir auprès de nos adhérents ou membres cet objectif,
- à engager des actions en faveur de son atteinte dans les délais fixés.

Monsieur Christophe Itier
Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et
Solidaire et à l'Innovation Sociale



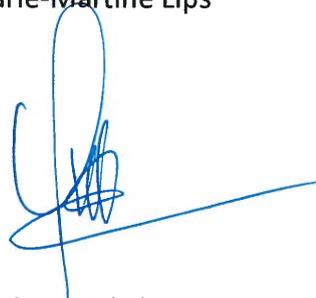
Madame Elisa Braley
Présidente de la Commission pour l'égalité
femmes-hommes du CSESS



Monsieur Benoit Miribel
Président
Centre Français des Fondations



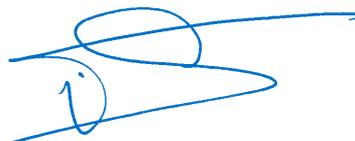
Madame Marie-Martine Lips
Présidente
CNCRESS



Monsieur Jean-Louis Bancel
Président
COOP FR



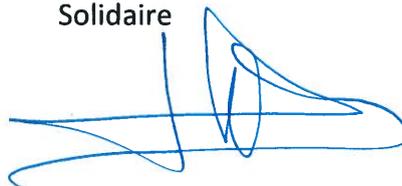
Monsieur Philippe Jahshan
Président
Le Mouvement Associatif



Monsieur Jacques Landriot
Président
CGSCOP



Madame Patricia Coler
Présidente
Mouvement pour l'Economie
Solidaire



Monsieur Jonathan Jérémiasz
Président
Mouves

